

Motion 2528

Température des bâtiments. Vivons mieux et consciemment, sans gaspiller l'énergie !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la loi sur l'énergie prévoit que l'énergie doit être utilisée de manière économique et rationnelle ;
- que chacun a la responsabilité de ne pas gaspiller l'énergie ;
- que nous pouvons économiser l'énergie sans nous restreindre ;
- que les bâtiments publics et privés sont souvent surchauffés ;
- que la surchauffe engendre un gaspillage d'argent et une hausse des émissions de polluants dans l'atmosphère ;
- qu'une température trop élevée n'est pas recommandée pour la santé ;
- que baisser la température de 1 °C produit une économie d'énergie de 7% ;
- qu'une température de 20 °C est communément acceptée comme confortable ;
- qu'une partie de l'énergie électrique est consommée pour refroidir les bâtiments en été,

invite le Conseil d'Etat

- à activer, avant chaque hiver, une campagne d'informations publique visant à inciter la population à chauffer modérément ses logements et ses bureaux (maximum 20 °C la journée, 17 °C la nuit) et à éviter tout gaspillage d'énergie (fenêtres ouvertes et chauffage à fond) ;
- à activer avant chaque hiver une campagne d'informations anti-gaspillage auprès des régies publiques et privées, afin qu'elles puissent modérer le chauffage des immeubles à 20 °C ;
- dans les bâtiments comportant un concept énergétique spécifique, à mettre à disposition des occupants des informations décrivant l'utilisation des locaux prévue par le concept énergétique ;
- à se concerter avant chaque hiver, avec la Ville de Genève et les communes, afin que chaque bâtiment administratif, chaque bureau, crèche, écoles, etc., soit chauffé modérément et que la température soit

Votée le 13 septembre 2019

systematiquement diminuée la nuit et les week-ends lorsque les bâtiments sont inoccupés ;

- à faire évaluer la température dans les hôpitaux, EMS, foyers, etc., souvent surchauffés, afin de déterminer la nécessité de la réajuster, sans inconfort pour les patients et résidents ;
- à inciter à économiser l'énergie électrique durant la période estivale, à travers la modération de l'utilisation des climatiseurs, en agissant sur l'aération matinale des bâtiments ;
- à mettre en place toutes mesures visant à une utilisation optimale des énergies dans l'administration et les services publics.